

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 20 décembre 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 14 décembre 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle JJ Coupon à Buis-les-Baronnies.

**Secrétaire de séance** : Madame Juliette HAÏM

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance** : 97

**Nombre de voix délibératives** : 75

**Etaient présents : 53 (dont 4 suppléants)**

Marc HAMARD - Éric RICHARD – Christian THIRIOT – Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL – Patricia GIELLY (suppléante) - Eric LYOBARD - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK – Gérard CHAPPON (suppléant) - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Roger VIARSAC - Alain MONGE (suppléant) - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Marie-Pierre MONIER

**Etaient absents ou excusés : 26**

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - José FERNANDES - Rémy CLEMENT - Sébastien ROUSTAN - Patrick LEDOUX - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Sébastien DUPOUX

**Excusés ayant donné pouvoir : 22**

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Denis CONIL - Gérard TRUPHEMUS a donné pouvoir à Alain MONGE - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Eric LYOBARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Didier LAFFITTE a donné pouvoir à Jacques NIVON - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Pierre COMBES a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Nadia MACIPE a donné pouvoir à Jean-Michel LAGET - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Christian TEULADE a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Claude BAS - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Monique BALDUCHI - Fabienne BARBANSON a donné pouvoir à Laurence CHAUDET - Alain LABROT a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Patrick TITZ a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Claude SOMAGLINO a donné pouvoir à Marie-Pierre MONIER

**Politique territoriale Petite Enfance - Social**

Rapporteur : Pascale ROCHAS

**Petite Enfance**

**241-2022 Convention de mise à disposition du personnel intercommunal pour le festival Digue Dondaine de la Commune de Nyons**

La Commune de Nyons propose, chaque année, un festival dédié au jeune public. Il a lieu durant le week-end de l'ascension. Depuis sa création en 2010, son organisation est assurée par l'ensemble des structures Petite-Enfance de la ville de Nyons.

**Considérant** que cet engagement des structures Petite-Enfance s'est poursuivie après le transfert de la compétence intervenu à l'occasion de la création de la CCBDP en 2017 ;

**Considérant** qu'aucune formalisation entre la Commune de Nyons et la CCBDP n'est venue actée les modalités de ce partenariat et qu'afin de clarifier la situation, il est nécessaire de finaliser une convention pour :

- définir l'engagement de chacune des parties : commune et communauté de communes,
- permettre aux agents concernés d'inscrire ce travail dans le cadre de leurs missions.

**Considérant** que la participation à ce festival des agents intercommunaux contribue à l'articulation d'une politique culturelle municipale et l'exercice intercommunale de la compétence Petite-Enfance. Ce partenariat s'inscrit donc dans une démarche de co-production du bloc communal au bénéfice de la dynamique territoriale ;

À ce titre, les agents intercommunaux seront mis à disposition à titre gratuit.  
La mise à disposition n'excèdera pas 58 heures au total pour maximum 4 agents impliqués.

La Commune de Nyons s'engage à transmettre à la CCBDP, chaque année le bilan de cette manifestation.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la signature de la convention de mise à disposition du personnel intercommunal pour ce festival. Cette convention pourra à tout moment être dénoncée par l'une des parties.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide**

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'APPROUVER** la convention de mise à disposition du personnel intercommunal pour le Festival Digue Dondaine de la Commune de Nyons ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président  
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 23/12/2022

Mise en ligne le : 29/12/2022

Ampliation à :